

## TRANSACTIONS CONCLUES AVEC UNE SOCIÉTÉ APPARENTÉE

### ANNÉE 2018-2019

1 Le présent document vise à présenter, pour l'année 2018-2019, les transactions conclues entre  
2 Énergir, s.e.c. (Énergir) et une société apparentée et notamment à répondre aux suivis demandés  
3 par la Régie de l'énergie (la Régie) dans la décision D-2017-041, soit :

4 « [90] Ainsi, la Régie ordonne à [Énergir] de déposer pour approbation spécifique en vertu  
5 de l'article 81 de la Loi, dans le cadre du rapport annuel, pour chacune des transactions  
6 conclues avec une société apparentée, les éléments suivants :

- 7 • la liste des fournisseurs contactés et les offres reçues;
- 8 • le nom du fournisseur, la date de transaction et la période effective;
- 9 • les analyses démontrant que la transaction retenue est la plus avantageuse pour la  
10 clientèle;
- 11 • une attestation de l'application du Code de conduite quant à la conformité des  
12 transactions du Distributeur avec ses entités apparentées.

13 [91] Plus spécifiquement, pour les transactions d'achats de gaz naturel de moins d'un an, le  
14 suivi au rapport annuel devra présenter également le prix, les volumes contractés, le  
15 pourcentage du volume contracté en fonction des volumes totaux de l'année ainsi que le  
16 prix de l'indice de référence à la date de la transaction.

17 [92] Pour les transactions d'achat ou d'optimisation en capacités de transport auprès d'une  
18 société apparentée, le suivi au rapport annuel devra présenter également les  
19 caractéristiques du contrat et l'analyse sur la base du prix exigé ou des revenus générés en  
20 fonction des coûts globaux au plan d'approvisionnement.

21 [93] Pour les transactions d'achats ou d'optimisation en capacité d'entreposage auprès  
22 d'une société apparentée, le suivi au rapport annuel devra également présenter les  
23 caractéristiques du contrat et l'analyse sur la base des coûts globaux au plan  
24 d'approvisionnement. »

25 L'information demandée sur les transactions conclues avec une société apparentée est donc  
26 présentée selon les trois catégories de transactions suivantes :

- 27 • achats de gaz naturel de moins d'un an;
- 28 • achat ou optimisation de capacités de transport; et
- 29 • achat ou optimisation de capacités d'entreposage.

1 La seconde section du présent document vise à informer la Régie de la mise à jour des  
2 paramètres relatifs à l'une des transactions du service de liquéfaction offert par Gaz Métro GNL,  
3 s.e.c. (Gaz Métro GNL) à Énergir et approuvée par la Régie dans sa décision D-2019-124  
4 (paragr. 247).

## **Section 1 (suivi de la décision D-2017-041)**

### **1. Transactions d'achats de gaz naturel de moins d'un an**

5 Durant l'année 2018-2019, Énergir a conclu des transactions d'achats de gaz naturel de moins  
6 d'un an auprès de deux sociétés apparentées. Les détails de ces transactions sont présentés aux  
7 annexes 1 à 3.

### **2. Transactions d'achat ou d'optimisation de capacités de transport auprès d'une société apparentée**

8 Durant l'année 2018-2019, Énergir n'a pas conclu de transactions d'achat ou d'optimisation de  
9 capacités de transport auprès d'une société apparentée.

### **3. Transactions d'achat ou d'optimisation de capacités d'entreposage auprès d'une société apparentée**

10 Comme indiqué au rapport semestriel pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019,  
11 Énergir a conclu une transaction d'achat de capacité d'entreposage auprès d'une société  
12 apparentée, soit Enbridge Gas. Les caractéristiques de ce contrat ont été approuvées par la  
13 Régie dans sa décision D-2018-158 (paragr. 158). L'analyse de cette transaction sur la base des  
14 coûts globaux et la démonstration que ce contrat est le plus avantageux sur le plan économique  
15 ont été présentées à la Cause tarifaire 2019-2020<sup>1</sup> et la Régie en a pris acte dans sa décision  
16 D-2019-141 (paragr. 304).

---

<sup>1</sup> R-4076-2018, B-0060, Énergir-H, Document 3.

**LES INFORMATIONS CONTENUES AUX PAGES 3 À 5  
SONT CONFIDENTIELLES,**

**Énergir demande à la Régie :**

- **de prendre acte du suivi de la décision D-2017-041;**
- **d'approuver les transactions conclues avec des sociétés apparentées présentées à la section 1 du présent document;**
- **de prendre acte du suivi relatif à la transaction mentionnée à la section 2 du présent document.**

**Transactions conclues avec les sociétés apparentées du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019**  
**Achats de gaz naturel moins d'un an**

Achats de gaz naturel à indice auprès de Tidal Energy <sup>(1)</sup>								
	Point de réception	Indice de référence	+ Prime (\$US/MMBtu)	Date de la transaction	Date de début	Date de fin	Quantité quotidienne (GJ)	Quantité contractuelle (GJ)
1	Dawn	Nymex Henry Hub		2018-09-06	2018-11-01	2019-03-31		
Volume contractés / Volume total annuel <sup>(2)</sup>						1,02%	<b>Total</b>	<b>1 057 000</b>

**Notes**

<sup>(1)</sup> Société apparentée. Son nom complet est Tidal Energy Marketing inc.

<sup>(2)</sup> Le volume total annuel est présenté à la pièce Énergir-12, Document 5, Tableau 1, « Stratégie d'achat de gaz naturel - Réel 2018-2019 », colonne 1, ligne 29.

**Offres reçues - résultats**  
RFP - Septembre 2018

	Indice Nymex Henry Hub	+ Prime (\$US/MMBtu)
1	Fournisseur 12	
2	Fournisseur 22	
3	Fournisseur 8	
4	Fournisseur 5	
5	Fournisseur 9	
6	Fournisseur 3	
7	Société apparentée	
8	Fournisseur 14	
9	Fournisseur 16	
10	Fournisseur 7	
11	Fournisseur 2	
12	Fournisseur 15	
13	Fournisseur 13	
14	Fournisseur 4	
15	Fournisseur 9	

Légende:

Soumission gagnante

**L'annexe 2 est déposée sous pli confidentiel.**

**Transactions conclues avec les sociétés apparentées du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019**

**Achats de gaz naturel moins d'un an**

Achats de gaz naturel renouvelable auprès de Tidal Energy <sup>(1)</sup>					
Point de réception	Date de début	Date de fin	Quantité mensuelle (GJ)	Prix (\$/GJ)	Coût \$
1	Dawn	2018-10-01	2018-10-31		(2)
2	Dawn	2018-11-01	2018-11-30		(2)
3	Dawn	2018-12-01	2018-12-31		(2)
4	Dawn	2019-01-01	2019-01-31		(2)
5	Dawn	2019-02-01	2019-02-28		(2)
6	Dawn	2019-03-01	2019-03-31		(2)
7	Dawn	2019-04-01	2019-04-30		(2)
8	Dawn	2019-05-01	2019-05-31		(2)
9	Dawn	2019-06-01	2019-06-30		(2)
10	Dawn	2019-07-01	2019-07-31		(2)
11	Dawn	2019-08-01	2019-08-31		(2)
12	Dawn	2019-09-01	2019-09-30		(2)
			<b>Total</b>	<b>48 860</b>	<b>732 900</b>
			Volume contractés / Volume total annuel <sup>(3)</sup>	0,05%	

**Notes**

<sup>(1)</sup> Société apparentée. Son nom complet est Tidal Energy Marketing inc.

<sup>(2)</sup> Le prix pour le GNR a été conclu de gré à gré entre Énergir et la société apparentée comme indiqué au dossier R-4008-2017, à la pièce B-0096, Gaz Métro-1, Document 1, page 36. Le GNR, produit par l'usine de biométhanisation de la ville d'Hamilton en Ontario, est acquis par l'entremise de la société apparentée.

<sup>(3)</sup> Le volume total annuel est présenté à la pièce Énergir-12, Document 5, Tableau 1, « Stratégie d'achat de gaz naturel - Réel 2018-2019 », colonne 1, ligne 29.